



Coupe des Trois Caps



Grade : 5B

Samedi 13 et dimanche 14 avril 2019

Société des Régates d'Antibes

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

2017-2020

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITÉ

- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux avec un équipage composé de deux personnes minimum et en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
Tous les bateaux du système à handicap Osiris, et Multi 2000 (repliable).
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent :
S'inscrire sur www.sr-antibes.fr avec paiement possible par carte bancaire sur le site du club ou s'il reste des places, vendredi 12 avril de 16h00 à 19h00 au Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES 04.92.91.13.13
- 3.4 Le nombre de bateaux ayant confirmé leur inscription ne pourra excéder 50 bateaux. Une inscription sera confirmée lorsque le paiement des frais d'inscription aura été effectué, soit par carte bancaire sur le site de la SRA, soit par chèque bancaire déposé au secrétariat des régates de la SRA, Bâtiment Mistral. Seuls les 50 premiers concurrents seront inscrits. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter des concurrents supplémentaires qui puissent justifier d'une place dans les ports proches de St Jean Cap Ferrat. Mais aucun service de transport ne sera organisé pour assister à la réception de Saint Jean Cap Ferrat.
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription:
 - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros.
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

Jusqu'à 8,99 m : 40 €

De 9.00 m à 10,99 m : 50 €
 De 11.00 m et plus : 60 + 10 € par équipier supplémentaire au-delà de 6 équipiers.
 Ces droits comprennent : La gratuité du port de St. Jean Cap Ferrat ou Beaulieu pour une nuit.
 Un apéritif à St. Jean Cap Ferrat le samedi soir.
 Un apéritif dinatoire le dimanche soir à Antibes.

7. PROGRAMME

7.3 Le samedi 13 avril: 1er signal d'avertissement à 11h00 en baie de la Salis.
 Le dimanche 14 avril: 1er signal d'avertissement à 11h00 en baie de St. Jean.

9. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la S.R.A ou aux inscriptions le vendredi.

11. LES PARCOURS

11.1 Les parcours seront de type côtier : Antibes – Baie de St Jean et retour.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

13.2 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000

Les regroupements de classes seront effectués de la façon suivante :

| SR Antibes 2019 | | |
|------------------------|---------------------------------------|----------------|
| Groupes nets | Filière Croiseur | Filière Régate |
| Classes Osiris | C,D et ex E,F,G | R et ex L |
| Flamme 1 | Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et + | |
| Flamme 2 | 20.5 à 27.9 | 26 et moins |
| Flamme 3 | 14 à 20.4 | |
| Flamme 4 | 0 à 13.9 | |
| Pavillon Hobie | | M2K repliable |

18. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

19. RÉSULTATS ET PRIX

Le samedi à 18h30 à St. Jean Cap Ferrat.

Le dimanche à 18h30 dimanche après la régata au siège de la S.R.A.

20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

Voir la RCV 4, décision de courir.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.92.91.13.13.